



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 18/02

Concerne : Demande d'un crédit de **Fr. 234'000.00** pour réaliser un nouvel exutoire au lieu-dit "Villa Louise".

Municipale responsable : Mme Elisabeth KNEUBUEHLER.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1.- HISTORIQUE

Lors des investigations sur les problèmes d'écoulement des eaux claires du Domaine ASCO, l'état de fissuration avancé du collecteur sur le tronçon traversant la route cantonale jusqu'à la chambre située sur la parcelle No 388 a été constaté. D'autre part, de la route cantonale jusqu'au lac, l'écoulement hydraulique est insatisfaisant, les chambres de visite étant exécutées sans fond. De plus, la majorité de celles-ci ne sont pas accessibles, car enterrées lors des travaux d'aménagement de la parcelle No 388.

Le nouveau collecteur est dimensionné selon les données du PGEE pour un temps retour de 5 ans (fréquence de répétition "retour" d'averses/pluies sur la base de statistiques). La traversée de la route est quelque peu approfondie pour permettre un meilleur écoulement des eaux pour les constructions situées sur le front de rue et le quartier en amont.

La variante proposée offre la solution qualité - prix la plus raisonnable en regard des contraintes en présence. De plus, l'exutoire placé à l'angle de la parcelle No 388 est plus favorable hydrauliquement qu'au fond de l'anse, permettant un brassage de l'eau par les courants lacustres pour éviter l'ensablement. Les frais d'exploitation de l'ouvrage en seront réduits d'autant.

2.- DESCRIPTIF DU PROJET

Compte tenu des contacts avec les propriétaires concernés des parcelles Nos 388 et 389, les voyers des eaux et des routes, le projet suivant a été élaboré. Il est subdivisé en divers tronçons définis comme suit :

- A. Le collecteur longera la route cantonale devant le trottoir déjà utilisé par divers services et l'ancienne canalisation. Ce tronçon sera approfondi en vue d'un aménagement futur du front de rue et du réseau amont de "Belle-Vue".
- B 1 Traversée de la route cantonale avec jonction du collecteur desservant le quartier de "La Banderolle" et de sa zone viticole.
- B 2 Traversée de la parcelle No 388, sur le côté Ouest.
- C Traversée de la parcelle No 388, sur le côté Est, afin d'éloigner le plus possible l'exutoire du fond de l'anse. A cet endroit, les courants sont plus importants et limiteront l'ensablement.

<u>Tronçon</u>	<u>Débits planifiés</u>	<u>Pente</u>	<u>Section intérieure</u>
A	0.578 m3 37 sec.	0.8 %	Ø 630 mm.
B	0.874 m3 37 sec.	7.6 % 1.8 %	Ø 500 mm. Ø 630 mm.
C	0.874 m3 37 sec.	1.8 %	Ø 630 mm.

Pour des raisons hydrauliques, le tronçon supérieur B, dont la pente est de 7.6 %, sera, sur 10 m., d'une section de Ø 500 mm., le reste étant de Ø 630 mm. pour permettre une mise en vitesse de l'eau.

3.- COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX

Le coût du projet est établi sur la base d'un avant-métré et des prix unitaires de la meilleure offre pour les travaux de génie civil, après mise en soumission de l'ouvrage.

• A	Le long de la route cantonale	Fr. 53'000.00
• B 1	Traversée de la route cantonale	Fr. 44'000.00
• B 2	Parcelle No 388 (compris plantation végétaux)	Fr. 38'000.00
• C	Parcelle No 388 (compris plantation végétaux)	Fr. 55'000.00
•	Honoraires d'ingénieurs pour étude du projet et direction des travaux, incl. études de variantes	Fr. 44'000.00
	<u>Total TTC</u>	Fr. 234'000.00 =====

Les différents critères d'étude, telles que les conditions techniques d'hydrauliques, de mélange des eaux, les remarques des propriétaires touchés par le projet et des services de l'Etat, ont abouti à présenter plusieurs variantes.

Celles-ci ont été étudiées, techniquement et financièrement, de manière approfondie pour permettre à la Municipalité de prendre une décision en toute connaissance de cause. Le projet proposé est le plus rationnel, tenant compte des impératifs de la gestion des eaux de surface, des contraintes du site et de l'investissement à consentir.

4.- ADJUDICATION DES TRAVAUX

La Municipalité a adjudgé les travaux à l'Entreprise ZSCHOKKE S.A. qui offre les meilleures conditions (prix, qualité, fiabilité, expérience, délai d'exécution, direction des travaux).

5.- TRAVAUX D'URGENCE

Nous vous rappelons que les travaux d'urgence des tronçons B2 et C, pour un montant d'environ Fr. 90'000.00, ont été annoncés lors de la séance du Conseil communal du 18 avril 2002.

Les travaux actuellement en cours permettent à la Commune d'économiser environ Fr. 25'000.00 à Fr. 30'000.00 étant donné que leur exécution a lieu en même temps que les travaux d'aménagements des terrains privés.

6.- CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu le préavis municipal No 18/02 relatif à une demande d'un crédit de **Fr. 234'000.00** pour réaliser un nouvel exutoire au lieu-dit "Villa Louise",

Ouï le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1/ d'accepter le préavis municipal No 18/02 relatif à une demande d'un crédit de **Fr. 234'000.00** pour

réaliser un nouvel exutoire au lieu-dit "Villa Louise",

- 2/ d'accorder un crédit de **Fr. 234'000.00** pour la réalisation de ces travaux,
- 3/ de porter la somme de **Fr. 234'000.00**, incl. TVA, au débit du compte "Avances pour financements spéciaux" destiné à financer les investissements relatifs aux canalisations,
- 4/ de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des Finances, conformément aux dispositions de l'article 17, lettre h) du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 17 mai 2002, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



H.-R. Kappeler



Le secrétaire :



A. Badel

Annexe : Un plan de situation.



Lac Léman



Domaine Arco